



04.66.01.09.38

ccas@bellegarde.fr

# **DELIBERATION** **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU** **C.C.A.S.**

**Séance du jeudi 11 septembre 2025**

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

## **NOMBRE DE CONSEILLERS**

| En exercice | Présents | Volonts |
|-------------|----------|---------|
| 12          | 9        | 9       |

## **QUESTION N°**

**A\_040\_2025**

## **OBJET**

**SUBVENTION MAISON  
EN PARTAGE 2025**

## **ONT VOTE**

| Pour | Contre | Abs. |
|------|--------|------|
| 9    | 0      | 0    |

## **CONVOCATION**

28 07 2025

## **DEPOT EN PREFECTURE**

Voir visas

## **PUBLICATION**

25 09 2025

## **PIECE JOINTE**

**Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;**

**Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.**

**Procuration (0) :**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
**M Adrien HERITIER**

**Monsieur Le Président** rappelle la nécessité d'un renouvellement d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Gard, destinée au fonctionnement de la Maison En Partage L'AMISTANCO pour l'année 2025. Cette subvention d'un montant de 15000€ participe en totalité aux frais engagés pour le service de l'accompagnement social et des animations auprès des résidents. Le contrat avec BONJOUR Groupe PRESENCE 30 présente un coût annuel d'un montant prévisionnel de 39051€. Cette subvention pourra être demandée en octobre 2025. Le contrat actuel avec PRESENCE 30 a été signé pour l'année 2025 ; un renouvellement est donc nécessaire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,**

- Approuve à l'unanimité la demande de subvention pour l'année en cours,
- Autorise Monsieur Le Président à déposer la demande de subvention pour l'année 2025 et à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Adrien HERITIER**

**Le Président**  
**Juan MARTINEZ**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| In exercice | Présents | Votants |
|-------------|----------|---------|
| 12          | 9        | 9       |

**QUESTION N°**

A\_041\_2025

**OBJET**AIDE FINANCIERE N°  
B/023/2025**ONT VOTE**

| Pour | Contre | Abs. |
|------|--------|------|
| 9    | 0      | 0    |

**CONVOCAION**

28 07 2025

**DEPOT EN PREFECTURE**

Voir visas

**PUBLICATION**

25 09 2025

**PIECE JOINTE**1 facture  
1 RIB

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame : concernant une facture auprès de son fournisseur d'énergie d'un montant de 197.71€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour la totalité du montant demandé.
- De verser cette aide directement au fournisseur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

| NOMBRE DE CONSEILLERS |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Volonts |
| 12                    | 9        | 9       |

| QUESTION N°                      |        |      |
|----------------------------------|--------|------|
| A_042_2025                       |        |      |
| OBJET                            |        |      |
| AIDE FINANCIERE N°<br>B/024/2025 |        |      |
| ONT VOTE                         |        |      |
| Pour                             | Contre | Abs. |
| 9                                | 0      | 0    |
| CONVOCATION                      |        |      |
| 28 07 2025                       |        |      |
| DEPOT EN PREFECTURE              |        |      |
| Voir visas                       |        |      |
| PUBLICATION                      |        |      |
| 25 09 2025                       |        |      |
| PIECE JOINTE                     |        |      |
| 1 facture<br>IRIB                |        |      |

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame - concernant une facture auprès de son fournisseur d'énergie d'un montant de 431.81€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour la totalité du montant demandé.
- De verser cette aide directement au fournisseur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

| NOMBRE DE CONSEILLERS |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Volants |
| 12                    | 9        | 9       |

QUESTION N°  
A\_043\_2025

OBJET  
AIDE FINANCIERE N°  
B/025/2025

| ONT VOTE |        |      |
|----------|--------|------|
| Pour     | Contre | Abs. |
| 9        | 0      | 0    |

CONVOCATION

28 07 2025

DEPOT EN PREFECTURE

Voir visas

PUBLICATION

25 09 2025

PIECE JOINTE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par la famille concernant une facture auprès de son fournisseur d'énergie d'un montant de 700€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

➤ D'être défavorable à cette demande.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

| NOMBRE DE CONSEILLERS |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 12                    | 9        | 9       |

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par Monsieur concernant une facture auprès de son fournisseur d'énergie d'un montant de 490.46€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour la totalité du montant demandé.
- De verser cette aide directement au fournisseur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| En exercice | Présents | Volants |
|-------------|----------|---------|
| 12          | 9        | 9       |

**QUESTION N°**  
**A\_045\_2025**

**OBJET**  
**AIDE FINANCIERE N°**  
**B/027/2025**

**ONT VOTE**

| Pour | Contre | Abs. |
|------|--------|------|
| 9    | 0      | 0    |

**CONVOCATION**

28 07 2025

**DEPOT EN PREFECTURE**

Voir visas

**PUBLICATION**

25 09 2025

**PIECE JOINTE**

1 facture  
1 RIB

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du jeudi 11 septembre 2025**

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

**Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;**

**Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.**

**Procuration (0) :**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
**M Adrien HERITIER**

**Monsieur Le Président** expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame , concernant une facture auprès de son bailleur d'un montant de 678€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour la totalité du montant demandé.
- De verser cette aide directement au bailleur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Adrien HERITIER**

**Le Président**  
**Juan MARTINEZ**



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
**M Adrien HERITIER**

**Monsieur Le Président** expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame concernant une facture auprès de son bailleur d'un montant de 900€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être défavorable à cette demande.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
**Adrien HERITIER**

Le Président  
**Juan MARTINEZ**



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du jeudi 11 septembre 2025**

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame concernant une facture auprès de son bailleur d'un montant de 147.05€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour la totalité du montant demandé.
- De verser cette aide directement au bailleur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

| En exercice | Présents | Valants |
|-------------|----------|---------|
| 12          | 9        | 9       |

**QUESTION N°**

A\_048\_2025

**OBJET**

**AIDE FINANCIERE N°**  
**B/030/2025**

**ONT VOTE**

| Pour | Contre | Abs. |
|------|--------|------|
| 9    | 0      | 0    |

**CONVOCACTION**

28 07 2025

**DEPOT EN PREFECTURE**

Voir visas

**PUBLICATION**

25 09 2025

**PIECE JOINTE**

1 facture  
IRIB

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**Séance du jeudi 11 septembre 2025**

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

**Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;**

**Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.**

**Procuration (0) :**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance,  
**M Adrien HERITIER**

**Monsieur Le Président** expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame concernant une facture auprès de son fournisseur d'énergie d'un montant de 341.90€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

- D'être favorable à cette demande pour une partie du montant demandé, soit 200€.
- De verser cette aide directement au fournisseur.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Adrien HERITIER**



**Le Président**  
**Juan MARTINEZ**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20250911-A\_049\_2025-DE

SLO



04.66.01.09.38  
ccas@bellegarde.fr

| NOMBRE DE CONSEILLERS |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| In exercice           | Présents | Volants |
| 12                    | 9        | 9       |

QUESTION N°  
A\_049\_2025

OBJET  
AIDE FINANCIERE N°  
B/031/2025

| ONT VOTE |        |      |
|----------|--------|------|
| Pour     | Contre | Abs. |
| 9        | 0      | 0    |

CONVOCATION

28 07 2025

DEPOT EN PREFECTURE

Voir visas

PUBLICATION

25 09 2025

PIECE JOINTE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 11 septembre 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, Marinette CANET, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, GRANIER Jeanine, Muriel KAIL, Judith FLORENT, Adrien HERITIER ;

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER et Olivier RIGAL.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance.

M Adrien HERITIER

Monsieur Le Président expose la demande d'aide financière sollicitée par Madame concernant une facture auprès de son assurance d'un montant de 1433.33€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

➤ D'être défavorable à cette demande.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 11 septembre 2025

Le secrétaire de séance  
Adrien HERITIER

Le Président  
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)